



*Athénée Joseph Bracops*

Anderlecht, le 01 septembre 2020

**AVIS n° 07**

***Au responsable légal de l'élève mineur,  
A l'élève majeur.***

**Objet : étude / déjeuner**

L'école organise une étude et un déjeuner.

Si vous désirez y inscrire votre enfant, vous devez compléter et signer le formulaire d'inscription en annexe pour

- ☛ **le jeudi 03 septembre 2020** pour les 1<sup>ère</sup> C ;
- ☛ **le lundi 07 septembre 2020** pour les autres années.

**ATTENTION !**

***L'inscription au déjeuner et / ou à l'étude se fait pour TOUS les jours de la semaine pendant lesquels le déjeuner et / ou l'étude est organisé (cf. ci-dessous).***

Comme indiqué dans le cahier de communication, tout élève inscrit à l'étude ou au déjeuner est tenu d'y être présent, sauf si les cours sont suspendus l'après-midi ou si une dérogation est accordée par la direction sur demande dûment justifiée et transmise **par écrit au plus tard la veille.**

**ETUDE**

Une étude est organisée les lundis, mardis et jeudis, de 15h00 à 15h50.

**ATTENTION !**

Les élèves inscrits à l'étude ne peuvent en aucun cas quitter l'école à 15h00 sans autorisation du Chef d'établissement.

**DEJEUNER**

Un déjeuner est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis midis.

***Tout élève absent plus de 5 fois sans justification valable accordée par la direction ne pourra plus se présenter au déjeuner, verra son inscription annulée et ne pourra donc plus rester à l'école pendant l'heure du midi !***

## **ATTENTION !**

Les élèves inscrits au déjeuner ne peuvent en aucun cas quitter l'école pendant l'heure de midi sans autorisation de la direction.

Dès la fin des cours, ils se dirigent vers le local où ils seront surveillés, éventuellement après être passés aux toilettes.

A la fin de la surveillance-déjeuner, ils se rendent au préau ou à la cour de récréation sous la responsabilité du professeur.

***En cas d'autorisation de licenciement en fin de matinée par les parents, l'élève ne pourra réintégrer l'école qu'à 13h00 et, donc, ne pourra pas déjeuner à l'école !***

**Les élèves qui quittent normalement l'école pendant la pause de midi doivent, pour des raisons d'assurance, rentrer chez eux par le plus court chemin et dans le délai le plus bref.**

**Il leur est interdit de s'attarder aux abords de l'école.**

VAN ELEWYCK V. - BARIDEAU T.  
Proverseurs

VASTENAEKEL Y.  
Préfet des Etudes

---

Signatures :

Père/Tuteur

Mère/Tutrice

Elève

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>INSCRIPTION : DEJEUNER / ETUDE</b> |
|---------------------------------------|

A compléter pour ☞ **le jeudi 03 septembre 2020** pour les 1<sup>ère</sup> C et à remettre au titulaire de classe ;  
☞ **le lundi 07 septembre 2020** pour les autres années et à déposer dans le casier de l'éducateur référent au secrétariat central (R1).

**NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :** .....

**CLASSE :** .....

| <b><u>DEJEUNER</u></b>   | <b><u>ETUDE</u></b>   |
|--|---|
| Je désire inscrire mon enfant au déjeuner :<br><b>(ATTENTION : <u>PAS de déjeuner le mercredi</u>)</b> | Je désire inscrire mon enfant à l'étude de 15h à 15h50.<br><b>(ATTENTION : <u>PAS d'étude les mercredi et vendredi</u>)</b> |
| <input type="radio"/> OUI<br><input type="radio"/> NON   | <input type="radio"/> OUI<br><input type="radio"/> NON  |

**SIGNATURE DES PARENTS :**